



# CONSEILS POUR REMPLIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE INITIALE ET DE RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION DE L'AIC

Veillez noter : Pour des raisons de concision, la forme féminine englobe la forme masculine, et vice-versa, si le contexte s'y prête.

Veillez lire le guide de demande approprié pour plus d'information.

## Haut de la première page

- Si vous faites une demande pour deux spécialités ou domaines de pratique infirmière, ou une demande de renouvellement pour une spécialité/un domaine de pratique infirmière et une demande d'inscription à l'examen pour une autre spécialité/un autre domaine de pratique infirmière, veuillez remplir deux formulaires séparés. Sur chacun d'eux, indiquez, à l'endroit prévu, la spécialité/le domaine de pratique infirmière qui fait l'objet de l'autre demande.
- Indiquez votre langue de correspondance préférée.

## 1 – RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

- EN LETTRES MOULÉES (CARACTÈRES D'IMPRIMERIE), S. V. P.
- Indiquez votre nom exactement tel que vous désirez le voir sur votre certificat.
- Si votre nom est différent de celui qui figure sur votre autorisation d'exercer, vous devez fournir une preuve de votre changement de nom.
- N'oubliez pas d'indiquer votre courriel, si vous en avez. **L'AIC communique surtout par courriel.**

## 2 – AUTORISATION D'EXERCER ET ADHÉSION À L'AIC

- Découpez et joignez une **photocopie claire et lisible** de votre autorisation d'exercer la profession infirmière au Canada pour **l'année en cours**. Le numéro d'inscription, le nom au complet et la date d'expiration doivent être faciles à lire.
- Si vous êtes infirmière autorisée exerçant en Ontario, joignez une copie de votre carte valide de membre de l'AIIAO (RNAO) pour obtenir le tarif accordé aux membres de l'AIC. **\*\*Rappel pour les infirmières de l'Ontario : En devenant membre de l'AIIAO, vous pouvez automatiquement devenir membre de l'AIC et bénéficier ainsi d'une réduction d'environ 200 \$ pour une certification initiale, et d'environ 68 \$ pour le renouvellement de la certification. Consultez le Guide général de demande pour plus d'information.**

## 3 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

- Indiquez l'option d'admissibilité que vous avez choisie pour faire votre demande (option A ou option B). Consultez le guide de demande pour plus d'information.
- Si vous avez choisi l'option B, annexe une copie de votre grade en sciences infirmières ou du certificat ou diplôme du programme postdiplôme suivi dans votre spécialité/domaine de pratique infirmière.
- Si vous êtes infirmière en stomathérapie, annexe une pièce officielle dans laquelle l'ACS atteste que vous avez suivi la totalité de son PFIS ou d'un autre PFIS qu'elle reconnaît.

## 4 – VÉRIFICATION DE L'EXPÉRIENCE DANS LA SPÉCIALITÉ/LE DOMAINE DE PRATIQUE INFIRMIÈRE

- Cette section est très importante pour déterminer votre admissibilité. Il faut qu'elle prouve clairement que vous avez travaillé le nombre d'heures exigées dans votre spécialité/domaine de pratique infirmière, en application de l'une ou de l'autre des deux options.

## 5 – ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE CONTINU

- Si vous faites demande de certification initiale par examen en santé du travail ou en stomathérapie, remplissez cette section (ou joignez une feuille séparée) et fournissez les documents justificatifs.
- Si vous renouvelez votre certification, vos activités d'AC doivent correspondre aux compétences définies pour votre spécialité/domaine de pratique infirmière.

## 6 – ATTESTATION D'UNE SUPERVISEURE OU D'UNE CONSEILLÈRE DANS LA SPÉCIALITÉ/DOMAINES DE PRATIQUE INFIRMIÈRE

- Vous **DEVEZ** faire remplir et signer cette section par une superviseure ou une conseillère dans votre spécialité/domaine de pratique infirmière, sinon votre demande ne sera pas examinée.

## 7 – ÉTUDES EN SCIENCES INFIRMIÈRES

- Si vous demandez l'inscription à l'examen en choisissant l'option B, votre demande ne sera examinée que si vous joignez une copie de votre grade en sciences infirmières ou du certificat/diplôme d'un programme postdiplôme dans votre spécialité/domaine de pratique infirmière. Les infirmières en stomathérapie doivent fournir une preuve de l'ACS attestant qu'elles ont suivi la totalité d'un PFIS.

## 8 – DÉCLARATION OFFICIELLE

- **Inscrivez la date et signez cette section**, sinon votre demande ne sera pas examinée.
- Indiquez si vous permettez ou non que les renseignements vous concernant soient divulgués à l'association nationale de votre spécialité/domaine de pratique infirmière.

## 9 – RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE D'EXAMEN

- Indiquez dans quelle langue vous désirez passer l'examen.
- Indiquez si vous désirez disposer d'une version traduite de l'examen comme outil de référence.
- Indiquez le code du centre d'examen et de la ville où vous désirez passer l'examen; consultez la liste complète des codes sur la face interne de la couverture du guide de demande.
- Le **Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen** peut être obtenu en téléphonant au 1-800-450-5206. Remplissez-le et envoyez-le avec votre demande. Veuillez noter que pour toute demande spéciale, l'AIC prendra la décision finale et que si votre demande est acceptée, vous serez responsable de trouver une surveillante pour l'examen.
- **Autres dispositions spéciales :** Si vous avez une invalidité vous empêchant de passer l'examen dans des conditions normales, vous pouvez demander la prise de dispositions spéciales. Sur le **Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen**, écrivez le code de la ville, et sur le **Formulaire général de demande**, écrivez S P A C 3 dans la section réservée au centre d'examen. Envoyez votre Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen avec votre demande. Pour que la demande soit considérée, vous devez aussi y joindre des documents justificatifs.
- **Centre d'examen de remplacement :** Si vous vivez à 200 km ou plus d'un centre d'examen, vous pouvez demander qu'un centre de remplacement soit établi pour vous, moyennant le paiement de frais administratifs de 75 \$ + TPS ou TVH par candidate. Sur le **Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen**, écrivez le code de la ville et sur le **Formulaire général de demande**, dans la section réservée au centre d'examen, écrivez S B W C 1. Envoyez le Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen avec votre demande.
- **Autre date d'examen :** Si vos croyances religieuses ou d'autres raisons vous empêchent de vous présenter à l'examen le samedi fixé pour l'examen, vous pouvez demander à le passer la veille (vendredi). Sur le **Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen**, écrivez le code de la ville et sur le **Formulaire général de demande**, écrivez A L W D 2 dans la section réservée au centre d'examen. Remplissez ensuite la section appropriée du Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen et envoyez ce dernier avec votre demande. Pour que la demande soit considérée, vous devez aussi y joindre des documents justificatifs.

## 10 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT

- Écrivez le montant des frais s'appliquant à votre cas (membre/non-membre, TPS/TVH).
- **Sachez que toutes les taxes sont déjà comprises dans les frais de demande. Vous n'avez pas à en calculer d'autres.**
- Si quelqu'un d'autre que vous (p. ex., votre employeur) effectue le paiement, veuillez indiquer son nom dans l'espace approprié. Le reçu sera émis au nom de cette personne ou de cet organisme.
- Indiquez si vous payez par chèque, carte de crédit (Visa, MasterCard), ou mandat.
- Le traitement des paiements et l'examen des demandes sont deux processus indépendants. *Le traitement du paiement ne signifie PAS qu'on a autorisé votre inscription à l'examen ou au renouvellement.*

### SOUVENEZ-VOUS :

- de remplir et de signer le formulaire Règlement par carte de crédit, si vous choisissez ce mode de paiement;
- qu'il FAUT joindre à votre demande le Formulaire de demandes spéciales relatives au centre d'examen si vous avez besoin de dispositions spéciales pour l'examen;
- qu'il FAUT joindre à votre demande tous les documents justificatifs nécessaires (autorisation d'exercer, copies des diplômes ou grades, renseignements sur l'apprentissage continu, paiement);
- que si vous avez rempli convenablement votre demande, on vous indiquera, dans un délai maximum de huit semaines suivant sa réception à l'AIC, si on vous autorise à vous présenter à l'examen de certification;
- que tout renseignement manquant retardera le traitement de votre demande.

DATES À RETENIR :	DATE LIMITE DE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN,	DATE LIMITE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT,	DATE DE L'EXAMEN,
	LE 15 OCTOBRE 2010	LE 26 NOVEMBRE 2010	LE SAMEDI 9 AVRIL 2011

### FRAIS ET REMBOURSEMENTS :

- Des frais non remboursables de 90 \$ + TPS ou TVH sont retenus sur toutes les demandes.
- Frais additionnels retenus sur le remboursement en cas de retrait tardif dans les 30 jours précédant l'examen : 100 \$ + TPS ou TVH.
- Des frais d'administration de 20 \$ + TPS et TVH sont exigés pour tout retour de paiement non approuvé.
- Des frais de 10 \$ + TPS ou TVH sont exigés pour émettre un duplicata du reçu.

**Veuillez téléphoner au 1-800-450-5206 pour toute question sur la manière de remplir votre demande.**